

AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°24-001

Direction territoriale de Rouen

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) et la société CAT France, dont le siège social est situé 5 Rue Frédéric Clavel, 95150 SURESNES, identifiée sous le numéro SIREN 440 253 714, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire (COT) le 18 décembre 2023, portant sur la dépendance du domaine public située sur la commune de ROUEN en vue de stocker des véhicules neufs.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou de mise en publicité par le GPFMAS par application de l'article L.2122-1-3 3° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), l'article L.2122-1-1 n'étant pas applicable en raison d'une première procédure de sélection préalable restée infructueuse.

Description de la dépendance : un terre-plein d'une surface de 60 340 m² située Quai Marcel Marais, sur la commune de ROUEN.

Durée de la convention : 1 an à compter du 11 décembre 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n°76-540/785 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces - Tel : 02.35.52.96.94 - adresse mail : sage@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.